

Plan Sport et Handicap Hautes-Alpes



SDJES 05



Intro



- 🕒 Les origines du plan 2008/2014
- ⚙️ Le plan sport handicap 2014
 - 👤 Action phare : Sport Ensemble
- ⚙️ Le plan sport handicap 2024
 - 📖 La nouvelle charte
 - 👤 Action phare : RDSI
- ➡️ Feed back et feuille de route





Les origines du Plan – 2008/2014



La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

- Création du CDH 05 : 2002
 - ✓ Création de l'emploi ESQ 2007
- Création du CDSA 05 : 1998
 - ✓ Création de l'emploi ESQ 2008
- Création des journées Neige Pour Tous (NPT) : 2005
 - ✓ NPT version 2008



Comment unir nos forces ?



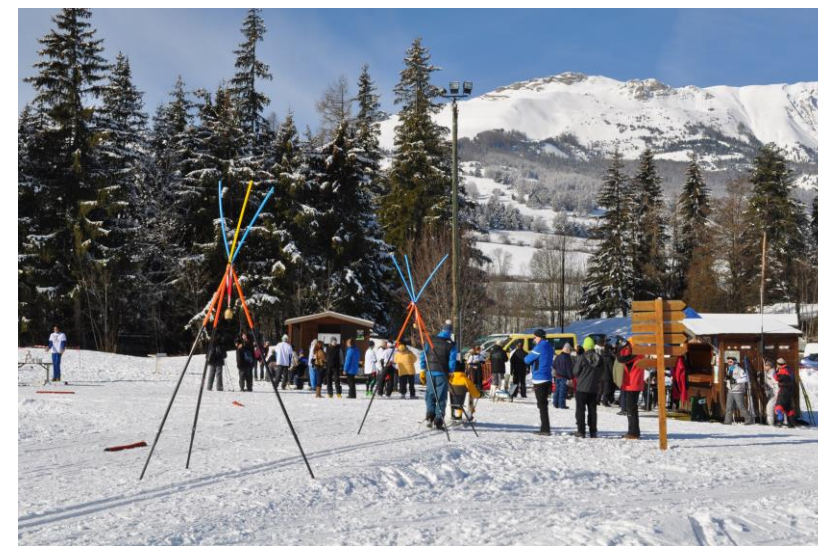


Les origines du Plan – 2008/2014



A partir de 2008, les débuts d'une longue collaboration
Service jeunesse et sports, CDSA, CDH, Hautes-Alpes ski de fond, les sites nordiques,
moniteurs de ski de fond

Bande annonce Neige pour Tous Crévoux





Les origines du Plan – 2008/2014



Le Conseil Général
intègre la composante
sportive dans son Schéma
départemental du Handicap
2007-2011



Contexte local :

Le Conseil Départemental
intègre le sport handicap
dans son Schéma
départemental du sport
2021-2025

A partir de 2008 :

- Accompagnement de projet équipements sportifs (subventions CNDP) :
 - Pour l'accessibilité des équipements dédiés au sport de pleine nature
 - Pour les comités et clubs sportifs, visant à développer la pratique sportive des PSH, avec une obligation d'inscription dans le Handiguide des Sports

A partir de 2010 :

- Premier contact avec la MDPH
- Organisation de réunions entre MDPH, CDOS, CDSA, CDH





Le Plan Sport Handicap 2014



2014 :

- Signature de la 1^{ère} charte Sport et Handicap
- Lancement du projet Sport Ensemble (Première journée départementale hors neige)



Les signataires de la charte :

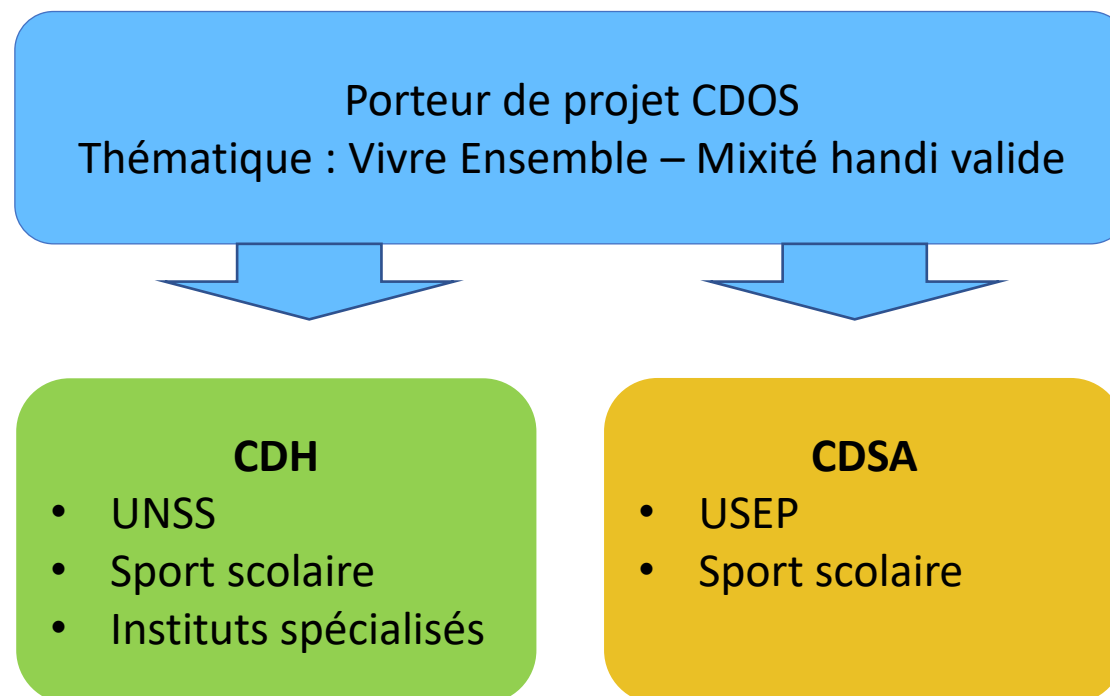
- Préfet des Hautes-Alpes, Conseil Général, DSDEN, ARS, CDOS

Les engagements :

- Dynamiser l'accès à la pratique sportive des PSH
- Implication des institutions dans le cadre de leur prérogatives
- Accompagner les clubs sportifs



Action phare



Subvention
20 000 €



Résultats obtenus



CDH :

Sensibilisation, formation, mise en situation de handicap, mobilisation des bénévoles

UNSS (Collège et Lycée) :

- 2 Rencontres départementales

Sport scolaire (élémentaire, collège, lycée) :

- 21 journées : classes de neige, classe verte, sorties de ski, randonnées nature géologie
- 10 élèves

Structures spécialisées :

- 19 journées pleine nature (fauteuil-ski, fauteuil-tout-terrain, Voile)
- 46 jeunes.

CDSA :

Projet éducation nationale : 1 classe / 1 IME

- 2 IME, 1 école, 1 collège
- Ski de fond, gym accro, tennis, judo

CDSA /USEP

- 4 rencontres autour du vivre ensemble
- Athlétisme, ski de fond, danse, multi activités adaptées

400 enfants et adolescents concernés

15 partenaires

15 disciplines différentes

27 journées



Le projet en images



Bande annonce Sport Ensemble





Le Plan Sport Handicap 2024



Les partenaires historiques :
Préfet, Conseil Départemental,
DSDEN, ARS, CDOS



Elargissement des signataires :

- MDPH, CDSA, CDH

Nouveaux signataires :

- CCSS (sécurité sociale et assurance maladie), AMF, AMFR



Le Plan Sport Handicap 2024



2024 : Une expérience de 10 ans

Le plan sport handicap

Favoriser l'accès des PSH dans les clubs

Orienter les PSH vers une offre adaptée

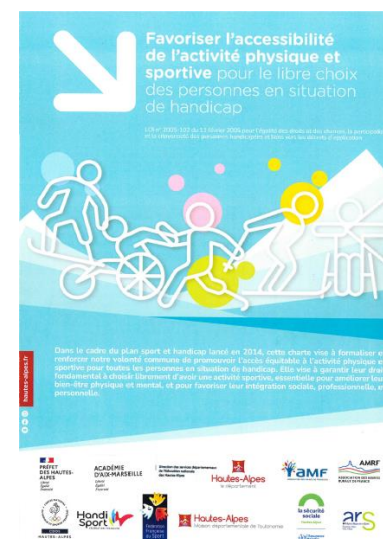
Accompagner les PSH dans les clubs

Améliorer l'accessibilité
Eliminer les barrières physiques sociales mentales et financières

Promouvoir un environnement inclusif dans les communautés sportives

Un consortium d'acteurs

Un engagement formalisé





La nouvelle charte



Cette charte s'articule
autour de plusieurs
enjeux :

Accessibilité

Éliminer les barrières physiques, sociales, mentales et financières pour permettre à tous de pratiquer le sport de manière autonome et équitable.

Inclusion

Faciliter l'accès grâce à des adaptations appropriées, promouvoir un environnement inclusif au sein des communautés sportives et sensibiliser tous les acteurs aux défis spécifiques rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Insertion

Encourager l'intégration durable dans la vie professionnelle, sociale, et économique par le biais du sport. Favoriser l'accès à l'emploi, aux formations aux métiers du sport, tout en sensibilisant les employeurs aux compétences et talents des personnes en situation de handicap.

Valorisation de soi

Reconnaître le sport comme un catalyseur de développement personnel. Renforcer la confiance et l'estime de soi des personnes en situation de handicap, les aidant à réaliser leur plein potentiel.

Mobilité

Lever les obstacles liés aux déplacements en améliorant l'accessibilité des infrastructures et en développant des dispositifs d'aide à la mobilité adaptés.

Les partenaires
de cette charte
s'engagent à :



Collaborer

activement pour promouvoir et faciliter l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap, mettre en place de nouveaux partenariats, améliorer l'accès aux équipements et aux programmes adaptés, sensibiliser et former les encadrants sportifs et les bénévoles pour développer la pratique dans tous les clubs avec ou sans section spécifique, soutenir des événements sportifs inclusifs, promouvoir l'insertion professionnelle, partager les bonnes pratiques pour inspirer d'autres initiatives similaires.

Travailler

en partenariat avec les structures d'accueil de jeunes enfants, le milieu scolaire et les accueils de loisirs pour intégrer dès le plus jeune âge une socialisation, un éveil moteur ainsi que des activités sportives inclusives, assurant ainsi la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant, aussi bien pendant le temps scolaire que périscolaire.

Veiller

à l'implication des élus pour garantir un soutien politique et des ressources adaptées.

Évaluer

Évaluer et suivre régulièrement les progrès réalisés en termes d'accessibilité, d'inclusion, et de participation des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif.

- Une réalisation collective
- Des valeurs et des engagements concrets



La nouvelle charte



Signataire de la charte

Favoriser l'accessibilité de l'activité physique et sportive pour le libre choix des personnes en situation de handicap

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et dans ses décrets d'application

Dans le cadre du plan sport et handicap lancé en 2014, cette charte vise à formaliser et renforcer notre volonté commune de promouvoir l'accès équitable à l'activité physique et sportive pour toutes les personnes en situation de handicap. Elle vise à garantir leur droit fondamental à choisir librement d'avoir une activité sportive, essentielle pour améliorer leur bien-être physique et mental, et pour favoriser leur intégration sociale, professionnelle, et personnelle.



Action phare



Projet Réponse Départementale pour le Sport Inclusif 05 (RDSI)
Constat :

AUGMENTATION DE LA DEMANDE

En provenance :

- ✓ Des familles (adultes, enfants)
- ✓ Du milieu scolaire
- ✓ Des clubs

DIFFICULTE POUR REpondre A LA DEMANDE

Pour :

- ✓ Envisager une pratique pérenne en inclusion
- ✓ Accompagner les PSH
- ✓ Accompagner les clubs

**Manque de moyens humains
et financiers**

Projet emblématique de la
conférence régionale du
sport PACA

- Subvention ANS 10 000 €
- Mobilisation des partenaires
- Budget : 91 500 € sur 3 ans





Mise en œuvre RDSI



Porteur de projet

Portage : DAHLIR

- ✓ Demandes de subventions
- ✓ Rédaction d'un accord de consortium

Co portage : GIP MDPH

- ✓ Promotion du dispositif
- ✓ Coordination financière fonds dédié profil 3

Coordination opérationnelle

DAHLIR :

- ✓ Evaluation
- ✓ Orientation

Mise en œuvre

CDSA, CDH :

- ✓ Accompagnement
- ✓ Suivi des personnes et des clubs



Le projet RDSI



Identification des personnes

Évaluation

Profil 1 :

- ✓ Accompagnement
1 à 3 séances

Profil 2 :

- ✓ Mise en place des
adaptations
- ✓ Accompagnement 3
à 10 séances

Profil 3 :

- ✓ Mise en place des
adaptations
- ✓ Accompagnement
sur l'année

Orientation

Accompagnement dans une pratique sportive pérenne – suivi de la personne et du club



Perspectives RDSI



PERENISATION

Mobiliser :

- ✓ Les signataires de la charte
- ✓ Les acteurs du consortium
- ✓ Les collectivités territoriales
- ✓ Les acteurs du privé



ESSAIMAGE

Partager :

- ✓ Communiquer via les réseaux régionaux et nationaux des partenaires.
- ✓ Kit reproductible avec méthodologie de projet, boîte à outils, retour d'expérience



Feed-back et feuille de route



Ce qui a été fait en 10 ans

- ✓ Communication sport handicap via le réseau des MDA
- ✓ Projet sport Ensemble : **500 enfants, 31 journées**
- ✓ Journées Neige pour Tous : **2 à 3 journées par an, 150 à 200 personnes par journée**
- ✓ Accompagnement des enfants en situation de handicap dans les ACM : **60 enfants par an**
- ✓ **27 structures** référencées dans Handiguide, **11 clubs inclusifs**
- ✓ Accompagnement des PSH dans les clubs : **5 personnes accompagnées, arrêt du dispositif faute de moyens humains et financiers**

Ce qu'il reste à faire

- ✓ Pérenniser les actions existantes
- ✓ Développer l'orientation et l'accompagnement des PSH (adultes/enfants) dans les clubs sportifs **via le projet RDSI** :

File active 20 personnes profil 1	Augmentation 10% par an
File active 10 personnes profil 2 et 3	Augmentation 20% par an
11 clubs inclusif 27 structures Handiguide	Augmentation 10% par an

- ✓ Développer la communication via le réseau des partenaires du consortium

Merci pour votre attention



Le plan sport handicap dans les Hautes-Alpes



**Signature de la charte
Lancement du projet RDSI**

7 septembre 2024 à Embrun

